



NOTE AUX FAMILLES

((des élèves))

- ❖ La nourriture est interdite dans l'autocar ainsi que les chewing gums. Les bagages devront être **étiquetés**. Ils ne doivent pas dépasser la taille d'une valise cabine. En effet, de plus en plus d'élèves prennent des valises énormes et elles ne rentrent pas toutes dans les coffres des voitures des familles d'accueil. Si besoin, elles seront laissées dans la soute de l'autocar, à l'entière responsabilité des parents d'élèves.
- ❖ Comportement dans l'autocar : les enfants doivent rester assis pendant les trajets et les ceintures doivent être bouclées (si le véhicule en est équipé). Les enfants doivent rester silencieux pendant les trajets de nuit et pendant les visites guidées. De la politesse et du respect doivent être témoignés envers le chauffeur et les accompagnateurs.
- ❖ Comportement pendant les visites : les enfants doivent rester calmes et être attentifs aux consignes qui leur seront données (horaire du rassemblement, lieu de rendez-vous ...). Au cas où un élève se perde, il devra toujours se rendre dans le hall d'entrée principal du musée et attendre le professeur responsable ou aller voir la Police.



- ❖ Comportement pendant le temps "libre" : des plages horaires sont prévues pour le "shopping" ; en aucun cas les élèves ne devront se promener seuls (il vaut mieux toujours être par 3) ; des consignes strictes seront données (zone à ne pas dépasser, heure et point de rendez-vous ..) et devront être respectées. **En aucun cas un élève ne devra être surpris à voler** : la réglementation est très stricte à l'étranger : certains pays traduisent l'enfant devant une cour de justice immédiatement. D'autres vous contacteront et **vous devrez aller chercher vous-même l'enfant au poste de Police, voir même, parfois, les parents devront venir le chercher à leurs frais.**
- ❖ Dans le cas d'une intervention chirurgicale, **les parents donnent l'autorisation** au professeur responsable pour prendre toutes les mesures qui s'imposent (voir feuillet détaillé : autorisation parentale) ; Euro Voyages est assuré "rapatriement" auprès d'Inter Mutuelles Assistance.
- ❖ **Les dégradations** causées soit en famille, soit à l'hôtel, soit dans l'autocar, soit dans le bateau, feront l'objet d'un rapport signé conjointement par l'élève responsable, le professeur et le coordinateur local/famille hôtesse/hôtelier ; les frais de remise en état sont **à la charge exclusive des parents.**



Dans tous les cas les élèves devront avoir sur eux les coordonnées de l'hôtel ou de la famille d'accueil et le numéro de portable du professeur responsable. Si un élève se perd en "ville", il ne doit pas se déplacer ; il reste là où il a perdu le groupe et "on" viendra le chercher (ou il essaye au bout de 30min de trouver un agent de police, il lui dit qu'il est perdu) ; il pourra montrer les coordonnées de la famille ou de l'hôtel ; un contact pourra donc être établi et le professeur responsable pourra être averti ou la responsable locale pourra intervenir.